



Saint  
Just  
Saint  
Rambert



Loire  
LE DÉPARTEMENT

## RÈGLEMENT COURSE CYCLISTE

# PRIX DE ST JUST ST RAMBERT

**DIMANCHE 12 AVRIL 2026**

**ST-JUST-ST- RAMBERT (42)**

### **ARTICLE 1 : ORGANISATION :**

L'association **UniTeamCYCLING** organise une course de cyclisme sur route, le **dimanche 12 avril 2026**, sur la commune de Saint-Just-Saint-Rambert(42170), ouvert aux seuls licenciés FSGT 2026.

Tout licencié devra être pré-inscrit au minimum 8 jours avant la course sur le site : »liste coureurs club.ods « ou « liste coureurs club.xls »

Chaque peloton sera limité à 100 coureurs.

Cette course cycliste est appelée Prix de Saint Just Saint Rambert.

### **ARTICLE 2 : FÉDÉRATION AFFILIÉE :**

L'organisation de cette épreuve est placée sous l'égide de la FSGT et respecte le règlement départemental de cette fédération.

### **ARTICLE 3 : PARCOURS :**

Le circuit emprunté est disponible sur « *openrunner.com* » :

Circuit : <https://www.openrunner.com/route-details/23746192>

Le nombre de tours dépend de la catégorie du coureur :

Catégorie 5 = 11 tours

Catégorie 4 = 12 tours

Catégorie 3 = 13 tours

Catégorie 2 = 14 tours

### **ARTICLE 4 : CATÉGORIES ET HORAIRES :**

Chaque coureur s'engage à respecter la catégorie qui est la sienne. La course est ouverte à partir de la catégorie minimale.

Les catégories et heures de départs sont les suivantes :

#### **Appel 10 minutes avant le départ !**

Catégories 3 départ 13h remises des dossards 12h

Catégories 5 départ 13h05 remises des dossards 12h

Catégories 2 départ 15h remises des dossards 13h

Catégories 4 départ 15h05 remises des dossards 13h

### **ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS TARIFS :**

Les inscriptions se font via : <https://docs.google.com/forms/d/1nyeCz8evRlgZ87ku8mfBANeIWYaiHFrXdrh7ykdXtB0/edit>

Et le QR code sur l'affiche.

Les inscriptions sur place sont possibles sans surcoût à partir de **11h30**

L'inscription est de **5€ + 2€ pour les tranpondeurs à partir de cadets.**

**Minime gratuit.**

### **ARTICLE 6 : PARKING :**

Le parking le plus proche se trouve chemin de la Baraillière, sur la route attenante au circuit et à proximité du départ au lieu-dit « joug »

#### **ARTICLE 7 : DÉPARTS :**

Les départs seront donnés sous l'arche de départ / arrivée. (Voir circuits)

L'arrivée sera jugée au niveau de la table speaker sous l'arche d'arrivée. Un appel sera effectué 10 minutes avant au niveau de la ligne de départ. Chaque coureur devra donc s'y présenter.

#### **ARTICLE 8 : MATÉRIEL RAVITAILLEMENT:**

Seuls les vélos de route non motorisés respectant le règlement national FSGT en vigueur seront acceptés. Ils pourront être soumis à vérification si l'organisateur le décide. En cas de refus, le coureur sera disqualifié. Aucun coureur n'aura le droit de concourir avec un autre vélo (VTT, assistance électrique...). Cette course est faite spécifiquement pour les vélos de route musculaires.

Le casque à coque rigide est obligatoire, les caméras, téléphones, go-pro sont interdits

Les ravitaillements sont autorisés sur tout le circuit sur les côté droit de la chaussée, interdit aux abords de la ligne DEPART/ARRIVEE

Les changements de roues sont autorisés sur tout le parcours mais pas de tour rendu.

Pas de tour rendu en cas d'incident mécanique.

#### **ARTICLE 9 : COMPTAGE DES TOURS :**

L'utilisation de transpondeur permettra un classement fiable et rapide.

Le comptage informatique sera doublé d'un comptage papier. Le comptage officiel prévaut sur tout autre comptage .

Les dossards fournis par l'organisateur seront obligatoirement accrochés sur l'arrière du maillot (côté gauche) conformément aux indications de l'organisateur et ne devront pas être pliés. Ils devront être rendus à l'organisateur à la fin de la course avec les transpondeurs.

#### **ARTICLE 10 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :**

Tout concurrent pris à jeter un déchet sur la voie publique (emballage de ravitaillement, etc.) sera exclu de la course et recevra une amende forfaitaire de la part du comité. Des poubelles seront à disposition des concurrents à proximité de la ligne de départ. Nous prônons le zéro déchet et nous vous demandons de respecter cela au maximum.

#### **ARTICLE 12 : ARRIVÉES ET REMISE DES RÉCOMPENSES :**

L'arrivée est jugée au terme du nombre de tours affiché par l'organisateur. Seul l'organisateur sera habilité à donner le classement

Les récompenses auront lieu à proximité de la ligne d'arrivée. Le plus tôt possible après l'affichage des classements.

Seuls les lauréats présents, en tenue cycliste et arborant les couleurs de leur club seront récompensés.

#### **ARTICLE 13 : DROIT A L'IMAGE :**

Chaque coureur inscrit, qu'il soit majeur ou mineur, accepte la prise de photographies et de vidéos, ainsi que leur diffusion conformément aux lois du droit à l'image.

#### **ARTICLE 14 : RESPECT DE CE RÈGLEMENT :**

Chaque coureur inscrit accepte de fait et dans son intégralité, ce présent règlement et consent à le respecter à la lettre. Toute réclamation aura pour référence ce règlement.

Pour tous renseignements, contactez Laurent BEGARD : 06.89.41.89.17 – [uniteamcycling@gmail.com](mailto:uniteamcycling@gmail.com)

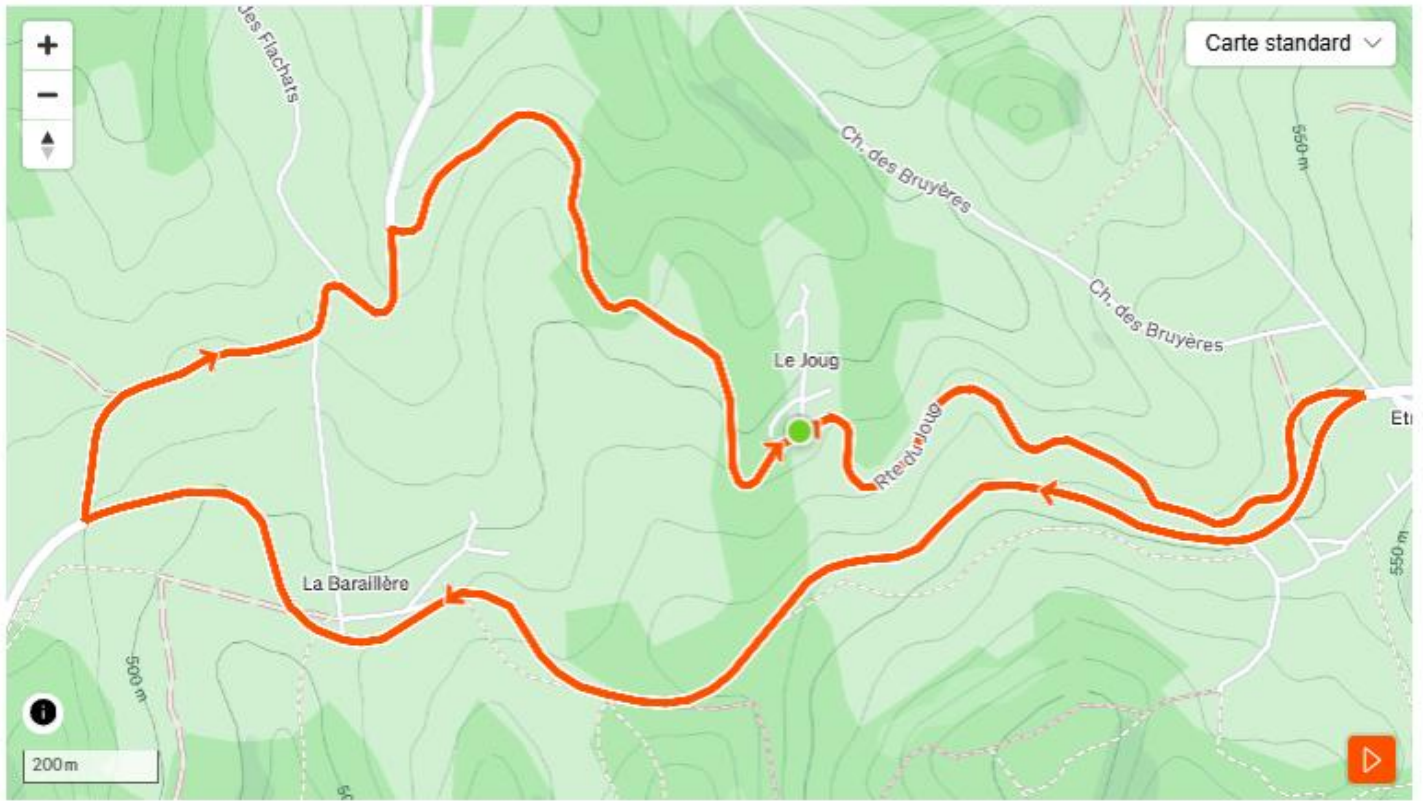
**UniTeamCYCLING**, 34 rue chantegrillon 42160 SAINT CYPRIEN

Ou JEAN-LUC JOLY 06.48.14.28.18

– Association loi 1901 reconnue d'intérêt général

Récépissé de Déclaration de l'association N°W421007958 publié au JOFE N°0050 annonce N°00830 le 14/12/2019

N°SIREN : 882405525 - N°SIRET : 88240552500016 - N°APE : 9312Z [uniteamcycling.com](http://uniteamcycling.com)



📍 5,42 km

🏔️ 79 m

